



14ème législature

Question N° : 40717	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Budget		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique >retraites : généralités	Tête d'analyse >réforme	Analyse > orientations.
Question publiée au JO le : 22/10/2013 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 28/01/2014 Date de renouvellement : 20/05/2014 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la politique des retraites que met en place le Gouvernement. Il est cohérent de vouloir augmenter les retraites des plus faibles. Mais, alors qu'il existe un principe de justice et d'égalité devant la loi, certaines vont augmenter et d'autres vont diminuer. Les retraites sont acquises et dues normalement en fonction des cotisations des bénéficiaires. Le projet du Gouvernement constitue pourtant une injustice flagrante puisqu' il va provoquer une diminution de ce qui est normalement dû. Il y a d'autres moyens pour augmenter ceux qui ont une faible pension que de pressurer ceux qui en ont une plus élevée. Il faudrait pour cela réduire substantiellement les dépenses publiques, donner du travail à tous, relancer l'économie, arrêter le gaspillage et le clientélisme. Il lui demande qu'il s'inquiète du sort de tous les retraités qui sont de plus en plus préoccupés par la diminution rapide de leur pouvoir d'achat.